

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 63 (1918)
Heft: 7

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Nos soviets. — Comment l'indiscipline vient d'en haut. — Atteintes aux prescriptions constitutionnelles : dans l'ordre extérieur, dans l'ordre intérieur. — Règlements inobservés. — Chefs et soldats.

Done, nous avons nos soviets militaires nous aussi. La Suisse n'est pas la Russie et ses ressortissants passent pour être plus près du sens pratique que du rêve. Ils n'ont pas l'âme des espaces infinis et vaporeux ; leur sens de la fraternité humaine va rarement jusqu'à l'oubli total de leur personnalité ; ils pensent que s'il est doux de se sacrifier pour des frères, ceux-ci doivent éprouver le même désir dont la réalisation leur sera grandement facilitée si l'on ne néglige pas de vivre à côté d'eux avec ses propres besoins, et ses aspirations à soi. Bref, le soviet au sens du mysticisme russe, — d'ailleurs bien dépassé dans la pratique en Russie même —, n'est pas leur fait. Lorsque donc des soldats des 23^e et 24^e régiments d'infanterie, — sans parler de ceux qu'on ignore, — se groupent dans la vie civile pour constituer des sortes de comités de contrôle de leurs supérieurs hiérarchiques, et réclament une reconnaissance des « droits de la démocratie » dans l'exercice du commandement, on peut être certain qu'ils ne se font pas des réalités l'image imprécise des soldats russes farcis d'ignorance, et ne se croient pas autorisés à discuter les résolutions tactiques des chefs parce qu'une révolution leur a valu la liberté. Les soldats suisses savent parfaitement qu'une armée n'est pas une foule et réciprocement, et qu'où tous commandent, personne n'obéit.

L'organisation des comités de soldats, — en attendant peut-être celle des comités des ouvriers et soldats, pour que l'imitation soit plus complète, — apparaîtrait donc comme une chose très étrange, si depuis quatre ans on n'avait pas assisté, dans notre peuple et dans notre armée, à des phénomènes trop suggestifs pour ne pas couper court à l'étonnement. En fait, ces comités sont de claires et nettes manifestations d'insubordination collective. Elles s'affirment ouvertement dans deux régiments de la 4^e division, qui font brigade ; mais il y a longtemps qu'on croit savoir que des

organisations analogues ont été poussées très loin dans la 5^e division. Ailleurs on a fait le silence sur des mutineries d'unités subalternes. Bref, si la discipline est bien ce que dit un article de la présente livraison de la *Revue militaire suisse*, une soumission constante et volontaire des subordonnés à la volonté des chefs, on a le droit de se demander ce que ceux-ci doivent penser de la discipline réelle de leurs troupes à soviets, ou à mutineries avec lesquelles ils sont contraints de composer.

Je suis trop convaincu que les actes d'indiscipline collective qui se produisent en bas sont presque toujours le résultat d'une indiscipline qui règne en haut, pour douter qu'il en soit ainsi actuellement dans des fractions trop fortes de l'armée suisse.

* * *

Regardons d'abord tout à fait en haut. Je redoute le plus souvent d'opposer l'une à l'autre la Suisse allemande et la Suisse welche. Cette fois-ci, je suis obligé de le faire. Il est utile de relever que le moral des troupes paraît meilleur dans les 1^{re} et 2^e divisions qu'ailleurs. Il serait intéressant de consulter la statistique des enquêtes militaires, j'entends les enquêtes intéressant des faits de particulière gravité par leur étendue et dont il est possible de conclure à un état d'esprit caractérisé, et de lui demander si elle confirme ou non la thèse. Cette thèse est que, dès le début de la guerre, la Suisse romande et latine a trouvé son unité morale et que la quasi-unanimité des opinions s'est faite sur la notion de la Suisse démocratique et libérale, membre de la république humaine, agent de l'indépendance et de la souveraineté des peuples, agent aussi de fidélité aux traités, car l'alliance des Etats confédérés à travers les siècles n'est pas autre chose qu'un acte de cette fidélité. Classes dites dirigeantes en tête, les cantons romands et latins se sont étroitement attachés à ces notions qui sont les inspiratrices de notre Constitution fédérale. Ils ont vu dans la guerre des Empires centraux l'atteinte à la notion suisse par excellence, et pas une seconde ils n'ont hésité sur la voie à suivre. Ils ont été Suisses d'une autre façon : ils ont exclu de leurs préoccupations le facteur de la crainte ; ils ne se sont pas demandé s'il était prudent de pactiser, ne fût-ce que par le silence, avec la force ; ils ont pactisé avec la justice dans la liberté. Par là encore, ils sont demeurés fidèles à la raison d'être de la Suisse, c'est-à-dire à la Suisse elle-même. Tout naturellement l'esprit militaire a bénéficié de l'esprit de la population civile.

Cette unanimité des opinions créant ou manifestant l'unité morale, les populations des cantons germaniques l'ont ignorée.

La conception suisse a régné d'instinct, je crois, dans les masses populaires, mais ce qui est dit dirigeant, la presse entre autres, y a contredit le plus souvent. Dans ces milieux-là, on s'est servi de la neutralité pour couvrir les entorses aux plus pures notions helvétiques ; on lui a demandé la violation spirituelle de notre pacte constitutionnel. La force, l'impérialisme ont eu plus d'admirateurs que la justice et que la liberté ; l'infidélité aux traités a trouvé la complicité du silence à moins que ce ne fût celle de la peur ; on a prôné les empereurs, mais on a dénigré les peuples.

C'est dans cette ambiance que les soldats ont été appelés à leur longue garde à la frontière. Et pour que nul n'en ignorât, les plus hauts chefs, qui appartenaient bien aux milieux dits dirigeants, donnèrent le signal des atteintes aux notions helvétiques. La preuve en restera dans les ordres du jour que l'on sait. Qu'ils aient été de bonne foi, je n'en doute aucunement. Mais là gît précisément le mal. Alors commença, imperceptiblement, le divorce entre maints chefs et maints soldats. Sans s'en douter, ceux-là se montraient infidèles à l'esprit suisse ; sans même s'en rendre compte, nombre d'eux violaient par leur attitude les prescriptions fondamentales de la charte helvétique ; ils donnaient indirectement un exemple d'indiscipline, puisque la discipline est la subordination non seulement à la volonté des chefs, mais essentiellement aux prescriptions que dans l'intérêt commun l'Etat impose à tous, et que les chefs ont le devoir de respecter pour les faire respecter à leurs subordonnés.

* * *

Aux atteintes à celles de ces prescriptions qui impriment son caractère à la Confédération suisse dans ses rapports internationaux et guident son existence politique, le régime prolongé des pleins pouvoirs a ajouté l'atteinte aux prescriptions d'ordre intérieur. Que ce régime dût nous conduire à de pénibles humiliations et finir dans le trouble des esprits, pas n'était besoin d'un savoir transcendant pour le prévoir. Une nation ne tourne pas le dos à ses origines sans préparer sa désorganisation. Lorsque dans un Etat démocratique les dirigeants s'obstinent à violer la démocratie, ils justifient toutes les résistances des citoyens auxquels ils s'arrogent indûment le droit de commander contrairement aux lois. Je connais à peine M. le conseiller fédéral Schulthess qui, dans ce moment-ci, incarne plus spécialement ce régime de désordre. Je ne doute pas plus de sa bonne foi que de celle des chefs militaires dont il a été question tout à l'heure. Mais il n'est pas nécessaire

de le connaître mieux que par ses actes publics multipliés pour voir en lui et en ceux qui l'aident ou qu'il couvre, — et qui ne sont pas tous, malgré leurs mandats, une fine fleur de farine, — des agents d'indiscipline nationale et sociale. Ils donnent l'exemple des infractions aux prescriptions fondamentales de l'Etat.

Dans cet ordre d'idées encore, la Suisse romande bénéficie de l'unité morale. Personne ne s'y sent plus de goût pour l'impérialisme interne que pour celui qui vient du dehors. Tout impérialisme lui est odieux. Cela est vrai des classes dites dirigeantes comme de l'ensemble du peuple ; elles ne se séparent point de lui ; elles vivent de son esprit et de ses sentiments ; elles sont peuple elles-mêmes avec tous leurs concitoyens, et désirent l'être et le rester. Les officiers qui viennent d'elles s'inspirent ainsi des mêmes principes d'ordre public que les troupes qu'ils commandent. Comme elles, ils estiment que la discipline n'existe pas où les gouvernants ignorent la subordination aux lois de l'Etat. La Suisse romande fait bloc pour la défense de cette discipline.

La Suisse allemande est divisée. Ceux qui gouvernent à la place du peuple qu'ils ont dessaisi croient à la valeur de l'opportunisme mis au-dessus de tout. Pour eux, pendant la guerre au moins, les principes ne comptent pas ; il convient de les mettre au rancart ; il n'y a que les faits qui vaillent, au hasard des circonstances. Ils appellent cela la *Realpolitik*. En français, on dit l'arbitraire.

Malheureusement, ou plutôt heureusement, l'arbitraire comporte un inconvénient grave. Goûté de ceux qui l'appliquent, il ne l'est pas de ceux qui le subissent. Or, ceux qui le subissent, c'est la masse, le gros de la population, c'est ces citoyens que les pleins pouvoirs ont pour but et pour effet de priver de leur droit au gouvernement. Ils discernent promptement, puisqu'ils en souffrent, ce que cet arbitraire est dans la réalité : une infraction aux lois de l'Etat, un acte d'insubordination des chefs politiques de la nation.

* * *

Voilà nos soldats sous les armes ; j'entends par soldats ces citoyens mécontents à qui les chefs de la nation mettent de si mauvais exemples sous les yeux : exemple d'infraction morale aux principes constitutionnels de la Confédération dans l'ordre international, exemple d'infraction aux lois fondamentales de l'Etat dans l'ordre interne. Que va-t-il advenir ? Vont-ils changer de sentiments et de vues en changeant d'habit ?

Tout irait bien quand même si l'accord des conceptions régnait entre les soldats et leurs chefs. L'esprit militaire est si puissant

que, bien dirigé par ceux qui en ont la garde, il peut protéger une armée contre de très grands maux.

Malheureusement il n'en est rien. Le divorce des esprits est au contraire aggravé. Dans l'armée comme dans la nation, je ne dis pas les chefs, mais plusieurs et de trop nombreux, en agissent comme les gouvernants de la Realpolitik ; ils ne respectent pas les lois faites pour tous, c'est-à-dire les prescriptions réglementaires auxquelles ils devraient se montrer les premiers soumis. Ils clament comme l'empereur Guillaume : *suprema lex regis voluntas*. Mais comme ils ne sont pas des empereurs Guillaume, heureusement pour eux, — et pour nous, — leur *regis voluntas* est ce que la langue vulgaire et maternelle dénomme un acte d'indiscipline.

Il n'y a pas deux mois, le 25 mai, l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung* publiait un article sur la tour de Babel qu'est notre armée en matière d'instruction élémentaire du soldat. Garde à vous nécessaire. Maint commandant de nos troupes parle son langage personnel et ignore celui du règlement, le seul qu'il devrait parler. Si quelque sous-ordre plus respectueux de la discipline et désireux de la voir régner dans son unité le lui rappelle, ce sous-ordre rabroué ne trouve aucun recours pour le soutenir. *Regis voluntas* ! Et pas même la loi d'un roi ; des lois de roitelets !

Je tiens à être très réservé dans l'exposé de faits qui pourraient mettre des personnalités en évidence. Il sera toujours temps d'y venir si cela était nécessaire. Je ne fais pas ici de polémique ; je songe moins aux individus qu'au système. Peu après le début de la guerre, la *Revue militaire suisse* a cru pouvoir attirer l'attention sur la fausseté du dit système. Peu à peu il a porté ses fruits, ceux qu'il ne pouvait pas ne pas porter, des fruits amers. Aujourd'hui, des officiers en grand nombre estiment l'heure revenue de crier casse-cou. Un plus grand nombre s'esquivent simplement, cherchent à sortir du royaume des roitelets, ou se réfugient, le cas échéant, dans la quiétude relative du « je m'en fichisme ».

C'est que le règne des roitelets démontre que l'armée continue à n'être pas commandée selon les exigences de la hiérarchie et selon la fermeté des principes. Aussi devient-elle peu à peu la chose d'un certain nombre de personnes qui se recrutent dans un milieu restreint. Je ne parle pas d'une camarilla ; je préfère ne pas employer ce terme d'importation étrangère. Je ne parle pas non plus d'une « armée des camarades », comme on dit la « république des camarades » ; je préfère éviter la confusion des termes. Je dis seulement que des officiers méritants ne se sentent plus assurés d'être traités selon les règles du mérite, parce qu'ils n'appartiennent pas

au milieu dont l'influence se fait le plus habituellement sentir dans le choix des fonctions et la répartition des commandements.

A mon avis, cela est grave, entre autres pour deux raisons. Premièrement, parce que la justice qui, avec la meilleure volonté des meilleurs n'est déjà pas parfaite, ne tarde pas à être entièrement compromise. Dans les cadres où la carrière est en même temps un gagne-pain, ceux qui ne sont pas du « bon milieu », mais qui ont de la fortune ou qui possèdent une autre corde à leur arc, ont la ressource de prendre les devants et de changer d'occupation ; ceux pour qui la carrière est une condition d'existence n'ont que la ressource d'avaler leur amertume ; quant à ceux qui ne sont pas de la carrière, ils cumulent les deux ressources : ils avalent leur amertume et s'en vont pour n'avoir plus leur chef.

Les roitelets qui aboutissent à ces résultats-là sous le couvert d'un commandement supérieur inefficace sont les agents de l'indiscipline d'en haut qui provoque celle d'en bas. Pour peu, en outre, que le milieu soit de ceux où l'on prétend faire des officiers une sorte de caste dont les règles de conduite doivent différer de celles du commun des honnêtes gens,— ne pas fumer en rue parce qu'un officier qui respecte son uniforme ne fume pas en rue, et autres billevesées de ce genre,— on aura bientôt, au lieu d'une armée nationale, des soldats pour la discipline desquels les règlements existent, sous quelques chefs pour l'indiscipline desquels ces règlements n'existent pas.

* * *

On peut revenir maintenant à la comparaison entre le moral des troupes de la Suisse romande et celui d'une partie des troupes de la Suisse allemande. Chez les premières, l'unité morale règne entre chefs et subordonnés sur les plus hautes questions suisses ; tous ont la même conception du rôle international de la Confédération et tous la même conception des lois fondamentales de la nation. On y trouvera donc peu d'admirateurs de l'esprit régnant dans des corps d'officiers d'armées impérialistes. Les chefs ne regarderont pas sans réserve de ces côtés-là pour choisir leurs procédés d'action et fixer leur ligne de conduite ; ils tâcheront au contraire à rester de sentiment helvétique. Conciliant leurs deux vies militaire et civique, ils ne croiront pas à un « honneur de l'officier » qu'on revêt en endossant son uniforme, différent de l'honneur sans épithète, un honneur à épaulettes, tandis que l'autre n'en porte pas, et qui passe un pantalon et chausse des bottines vernies pour venir à

table pendant que l'autre garde ses bandes molletières et son ceinturon de travail.

Ces chefs ont, en outre, l'inappréciable avantage d'être plus éloignés des foyers d'intrigues dont Berne est le royaume. Ils couvrent leurs subordonnés. Ils seraient même en mesure, le cas échéant, de les protéger contre d'éventuels actes de favoritisme, fallût-il donner du poing sur la table, seule façon quelquefois d'être compris.

La conséquence de ces différences est que si l'on pratique dans les troupes romandes un code de drill moins développé, on n'y a pas, jusqu'à cette heure, pratiqué les soviets.

Je sais que dans la Suisse allemande des officiers en grand nombre, en très grand nombre, en majorité, partagent les opinions ici émises ; mais ils ont contre eux les petits groupes de haute influence qui ne les partagent pas. Lorsque dans les sphères tout à fait supérieures de l'armée on admettra que commander exige autre chose que des ordres généraux éloquents mais théoriques ; lorsqu'au lieu de couvrir les amis qui violent les règlements, on les frappera sans douceur comme ils le méritent, l'indiscipline et le compagnonnage disparaissant d'en haut, la discipline ne sera plus compromise en bas.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Ma mission à Londres (1912-1914), par le prince Lichnowsky, ancien ambassadeur allemand à Londres. Traduit d'après le texte original, avec une préface du professeur Dr O. Nippold. — Brochure de 61 p. Genève, 1918. Atar, éditeurs. Prix, 40 cent.

La publication du prince Lichnowsky a fait grand bruit dans le monde, et notamment dans les milieux officiels de l'Empire allemand qu'elle met en assez fâcheuse posture en apportant imprimées, noir sur blanc, à l'usage du public allemand, les preuves de ce que tout le monde sait aujourd'hui hormis ce public crédule : les preuves de la responsabilité directe et voulue des gouvernants de l'Empire dans la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie et dans le conflit général qui s'ensuivit.

A cet égard, il est intéressant de rapprocher les révélations de l'ancien ambassadeur allemand à Londres des déductions de M. René Puaux dans les *Etudes de la guerre*. Le prince Lichnowsky confirme nettement non seulement les efforts de sir Ed. Grey en faveur de la paix, que les milieux officiels impériaux sont seuls à contester, mais le mauvais vouloir de ces milieux à les accepter. Lui-même ayant conseillé de recommander la modération à l'Autriche, — car il ne croyait pas qu'il serait possible de localiser le conflit entre elle et la Serbie, — le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères à Berlin,